



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2025



**Fédération départementale des Associations Agrées
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**
ZAC de la Cambuse – 638 rue du Revermont – 01440 VIRIAT
contact01@federation-peche-ain.com / 04-74-22-38-38



**SAUVONS
NOS RIVIERES**





SOMMAIRE

PAGE 4

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Bilan d'une année 2025 riche en événements...

PAGE 6

NOS PARTENAIRES

Nos partenaires institutionnels

PAGE 7

LA FÉDÉRATION

Rapport moral et compte-rendu financier

PAGE 12

LA PÊCHE ASSOCIATIVE

Bilan des cartes de pêche

PAGE 16

PÔLE TECHNIQUE

Bilan des travaux et des pêches électriques

PAGE 23

PÔLE GARDERIE

Bilan des missions garderies

PAGE 32

PÔLE ANIMATION

Événementiels, animations scolaire et découverte de la pêche

PAGE 37

PÔLE DÉVELOPPEMENT

Points sur les différents travaux d'aménagements halieutiques

PAGE 44

NOS RESEAUX SOCIAUX





MANDIC Nikola

Président FDAAPPMA 01

Je suis ravi de vous accueillir et déclarer ouverte l'assemblée générale 2026 de notre Fédération départementale des AAPPMA de l'Ain.

Au-delà de son rôle statutaire, cette assemblée est un moment essentiel permettant de revenir en détail sur toutes les actions menées en 2025 par la fédération pour ses AAPPMA, pour nos pêcheurs et pour les milieux aquatiques.

Des milieux aquatiques qui, pour la plupart, ont bénéficié en 2025 d'une pluviométrie remarquable, et c'est assez rare pour être souligné, au bon moment, nous évitant ainsi de vivre au rythme des pêches de sauvetage, réunions de crises et autres comités sécheresse à répétition. Profitons de cette 3^e année de répit et espérons la même chose en 2026

Une rivière a tout de même pu profiter d'un soutien tout particulier : sous sa chaîne de barrages, la basse rivière d'Ain a bénéficié de lâchers estivaux permettant d'améliorer la température et la qualité de l'eau. Autrefois source de tensions, elle est aujourd'hui au centre de toutes les attentions : pêcheurs, services de l'État, EDF, chercheurs, OFB, syndicat de rivière. Tout le monde a participé à ce travail collectif. Merci à tous ces partenaires pour leur engagement.

Côté pêcheurs, plus de 30 000 cartes de pêche vendues. Dans un contexte national et régional en baisse, ce chiffre n'est pas anodin. C'est un signal fort, celui d'un réseau qui résiste et qui compte dans notre département Et ce réseau, c'est vous, chères AAPPMA, qui nous aident depuis 4 ans à le faire grandir, le structurer et le renforcer avec votre Fédération. Nous croisons nos compétences et votre expérience afin de construire des actions utiles pour les milieux aquatiques et utiles pour les pêcheurs.

Nous serons ravis de vous les présenter dans le bilan d'activité d'ici à quelques minutes. Bien évidemment, aucun bilan, aussi détaillé soit-il, ne pourra jamais refléter la réalité de votre engagement. Les milliers d'heures d'appels, de réunions et d'actions de terrain. Tout ce qui ne se voit pas, mais sans quoi rien ne serait possible.

Nous reviendrons en détail sur cet engagement bénévole un peu plus tard.

Et pendant ce temps-là...

- Pendant que les pêcheurs entretiennent les berges et les plans d'eau pour tous les habitants,
- Pendant qu'ils éduquent les jeunes à l'environnement,
- Pendant qu'ils rendent la pêche accessible aux plus fragiles,
- Pendant qu'ils participent à la vie de leurs communes par leurs manifestations,
- Pendant que nous construisons des relations responsables avec les autres usagers des milieux aquatiques, preuve en est leur présence ce soir

- Pendant que nous luttons contre les pollutions avec pragmatisme, sans dogme, sans posture idéologique, sans jamais rentrer dans l'anti-Comté, anti-chasse, anti-moulins, bref l'antitout
- Pendant que nous défendons un loisir aussi important que le football en termes de licenciés et aussi durable que n'importe quelle autre activité naturaliste, n'en déplaise à certains d'entre eux
- Pendant que nous défendons une pratique à la fois traditionnelle, ancestrale et pourtant ultra populaire auprès des jeunes, du centre-ville de Bourg en Bresse aux Berges de la Valserine à Mijoux

Nous avons quand même, nous, pêcheurs, le sentiment d'assister à une prise de pouvoir progressive, mais bien réelle de la gestion des milieux aquatiques et des décisions qui les entourent par des acteurs qui n'ont ni l'ancrage du terrain, ni la légitimité politique, ni l'expérience de la gestion piscicole. En des termes un peu plus simples, je parle des acteurs qui n'ont jamais géré un étang, jamais entretenu une rivière, jamais suivi une population piscicole, mais qui prétendent nous expliquer ce qu'il faudrait faire pour les poissons à nous, aux pisciculteurs et à l'État Français.

Des acteurs qui multiplient les pressions, les recours, les blocages, parfois au détriment de projets essentiels pour nos territoires ou nos traditions. De la pêche au vif à la régulation des cormorans en passant par la construction d'un pont sur la Saône, tout est prétexte à interdire, tout est prétexte à diviser, tout est prétexte à enquiquiner les français, mais aussi nos traditions et notre économie locale qui font pourtant vivre la nature de ce département.

Et quand cela ne suffit pas, quand l'opposition ne leur convient pas, certains franchissent une autre étape. Je sais de quoi je parle, puisque pendant près de trois ans, j'ai été personnellement visé, attaqué et humilié Trois ans. Trois ans pour qu'au final, la justice de notre pays me donne raison, m'innocente pleinement et sans ambiguïté. Alors ce soir, je voulais en profiter pour vous dire merci à tous pour votre soutien, appels et cette solidarité qui fait notre force. Et merci à notre avocat Maître Hourse pour son travail remarquable dans ce dossier.

Ne vous trompez pas, derrière ces attaques, il ne s'agissait pas simplement de moi, il s'agissait de vous, et de la parole des pêcheurs. Une parole libre, qui dérange parfois, mais une parole légitime. Une parole qui s'exprime sur des sujets essentiels : la gestion des espèces, certaines orientations réglementaires, ou encore des décisions prises loin du terrain, parfois en total décalage avec la réalité. Car, si ces décisions sont prises loin, les conséquences, elles sont là, sur le terrain : sur notre économie, nos piscicultures et nos poissons.

Ne vous inquiétez pas, ces attaques ne changeront rien : nous continuerons de défendre une gestion responsable, une gestion qui protège à la fois les milieux et ceux qui les font vivre, pour nos poissons et pour nos pêcheurs.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente assemblée générale 2026

Nos partenaires



Ici,
le Département
fait grandir votre territoire

AIN⁰¹
le Département



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

PRÉFET
DE L'AIN
Liberté
Égalité
Fraternité



LA
FÉDÉRATION

ARNOUX René

Trésorier FDAAPPMA 01 : Rapport financier

Rapport Financier de l'exercice 2025

Mot du trésorier :

Bonjour à toutes et à tous, et bienvenue à cette Assemblée générale de l'Ain pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Merci Monsieur le Président de me passer la parole pour que je puisse soumettre à l'examen et à l'approbation des membres de l'assemblée, mon rapport sur les finances de notre fédération.

Les comptes 2025, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui, ont préalablement été arrêtés et approuvés par le Conseil d'administration fédéral réuni le 10 mars 2026.

Les comptes 2025 ont fait l'objet, dans le cadre de leur certification, d'un examen par Monsieur Pascal TONNARD commissaire aux comptes du cabinet Aindex. J'en profite pour les remercier au nom de tout le conseil d'administration. Leurs rapports vous seront exposés dans quelques instants.

Cette certification nous apporte une garantie supplémentaire de sincérité et de régularité des comptes, gage de transparence sur la situation financière et patrimoniale de notre fédération vis-à-vis, de nos partenaires économiques et institutionnels, ainsi que de nos pêcheurs.

Ces comptes regroupent l'ensemble des opérations comptables du siège fédéral. Pour rappel la pisciculture de Chazey-Bons ayant été vendue en 2024 ne rentre plus dans le résultat global.

À la suite de cette présentation, le Président Nikola MANDIC soumettra à votre vote les résolutions habituelles relatives à l'approbation des comptes, au quitus de gestion, à l'affectation du résultat, et à l'approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Compte de résultat du siège fédéral

Produits d'exploitation

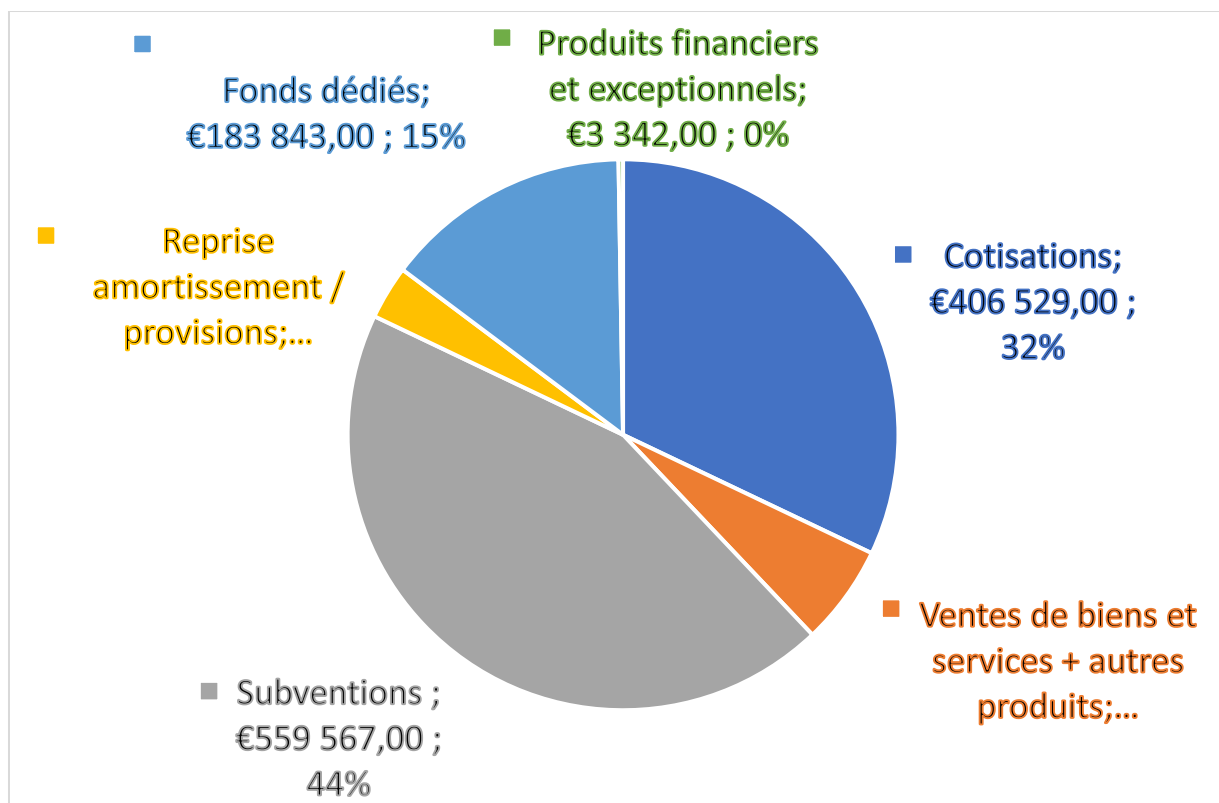
Le diagramme circulaire présenté permet de bien visualiser les différentes sources de revenus de la fédération et leurs parts respectives. Toutes origines confondues le volume des produits d'exploitation enregistré au cours de l'exercice 2025 représentent **(1 267 533.00 €)**.

Concernant la production vendue :

- Progression des prestations de service **(55 068 € soit +2.85 %)**.
- Augmentation significative des prestations de services animateur guide **(21 955€ contre 9 790€ en 2024 soit +124.26%)**.

Concernant la vente des cartes de pêche :

- Légère augmentation d'un point de vue strictement comptable, le volume de la vente des cartes de pêche est donc en légère augmentation. Il passe de **(372 704.50 €)** en 2024 à **(406 529.06€)** en 2025 soit **(+9.08%)**.



Charges d'exploitation

Le diagramme circulaire suivant nous montre comment se répartissent les charges d'exploitation 2025. Les charges engagées au titre de 2025 s'élèvent à **(1 238 629.00 €)** contre **(1 280 742.00 €)** en 2024. Soit une baisse de **(42 113.00€)**. Huit types de charges concentrent les dépenses de la fédération.

Les charges de personnel (487 618.00€)

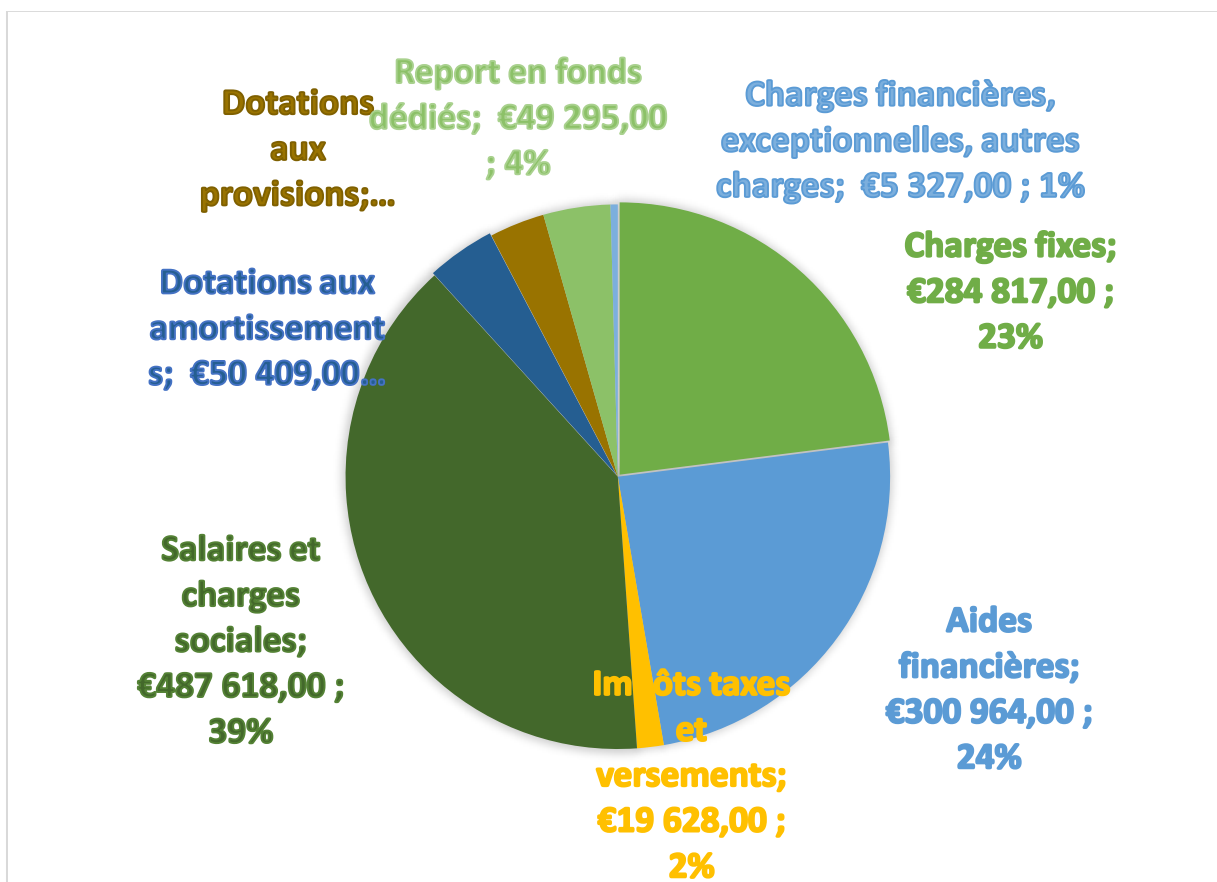
- Salaires et charges restent le premier poste de dépenses de notre comptabilité. Il s'agit pour **(356 890.00 €)** des rémunérations des employés du siège fédéral et pour **(130 728.00 €)** des charges de sécurité sociale et de prévoyance.

Autres charges externes

- Cela représente **(284 817.00 €)**. Elles sont en augmentation par rapport à 2024 avec une hausse de **(7.57%)**.

Impôts taxes et versements assimilés.

- Le poste représente **(19 628.00 €)** de nos charges d'exploitation.



Résultat net de l'exercice 2025

La gestion 20235, du siège de la FDAAPPMA 01 se synthétise cette année par un résultat bénéficiaire de **(28 903.00€)**. Ce résultat est supérieur à celui de 2024 soit une hausse de **(36 460.00 €)**.

Conclusion compte de résultat exercice 2025.

Les finances du siège de notre fédération sont tout à fait saines et solides. Il demeure toutefois absolument nécessaire de veiller à accroître notre autonomie financière, vis-à-vis des subventions publiques et privées. L'analyse des résultats d'exploitation de ces dernières années confirme que ceux-ci sont étroitement liés à la stabilité de nos subventions, ainsi qu'à la pérennité de nos ressources propres (cotisations). Il faut également poursuivre nos efforts en direction des jeunes pêcheurs (école de pêche) et développer et renforcer le soutien apporté à nos différentes AAPPMA.

Bilan global exercice 2025

À la fin de l'exercice de l'année qui vient de s'écouler, notre fédération présente, en valeur nette un résultat bénéficiaire de **(28 903.00 €)**.

Le total du bilan s'élève donc à la fin 2025 à **(1 993 710.00 €)** et l'analyse des principaux postes est la suivante :

En ce qui concerne l'actif :

- Je rappelle que l'actif correspond à notre patrimoine au 31 décembre 2025. Il s'élève à **(1 993 710.00 €)** contre **(2 052 692.00 €)** à la fin de l'exercice précédent.
- L'essentiel de l'actif correspond :
 - Aux immobilisations. Elles représentent **(854 858.00 €)**.
 - Aux autres créances. Elles représentent **(351 675.00€)** et sont principalement composées par des subventions à encaisser.
 - À la trésorerie pour **(440 250.00 €)**

En ce qui concerne le passif :

- Je rappelle que le passif **(1 993 710.00 €)** correspond aux ressources dont dispose la fédération au 31 décembre 2025 contre **(2 052 692.00 €)** à la fin de l'exercice précédent. L'essentiel du passif correspond :
 - Des fonds propres pour **(889 372.00€)**
 - Des fonds dédiés pour **(49 295.00€)**
 - Des dettes financières pour **(1 014 470.00 €)**
 - Des provisions pour **(40 572.00€)**.

Trésorerie Générale :

Au cours de l'exercice 2025, le siège de la FDAAPPMA 01 n'a pas connu de problème de trésorerie, les apports ayant régulièrement précédé les dépenses à effectuer. Notre trésorerie disponible au 31/12/2025 présente un montant au bilan **(440 250.00 €)**.

Nikola MANDIC
PRESIDENT



René ARNOUD
Trésorier



Giovanni TATEIA
Secrétaire
Séran/Furan



Arnaud GALETTI
Trésorier Adjoint
Lange/Oignin/Albarine



André THOMAS
Vice Président



Bruno BARBET
Secrétaire Adjoint
Veyle



Thomas BERNARD
Barrages de l'Ain



Georges CAROTTE
RMR



Dominique BUFFARD
Pays de Gex



Marc-Antoine DURAND
Haut-Rhône - Valserine



Denis DURAND



Thierry BONHOMME



Bogdan GRAND



Jacques MALIN
Sevron, Solnan



Jean-Luc ESTUBLIER
Basse rivière d'Ain



Christian FOILLERET
Reyssouze

Pierre BOMPARD
DIRECTEUR



PÔLE ADMINISTRATIF



Lorella GRENIER
Responsable administratif
et financier

PÔLE DÉVELOPPEMENT



Olivier TONDEUR
Chargé de développement



Thomas MONNOT
Chargé de développement



Chloé QUILLARD
Agent de développement

PÔLE GARDERIE



Gérald BORGET
Garde-Pêche



Laurent JOLY
Garde-Pêche

PÔLE TECHNIQUE



Benjamin HERODET
Responsable Technique



Dimitri CHIVARD
Responsable Technique

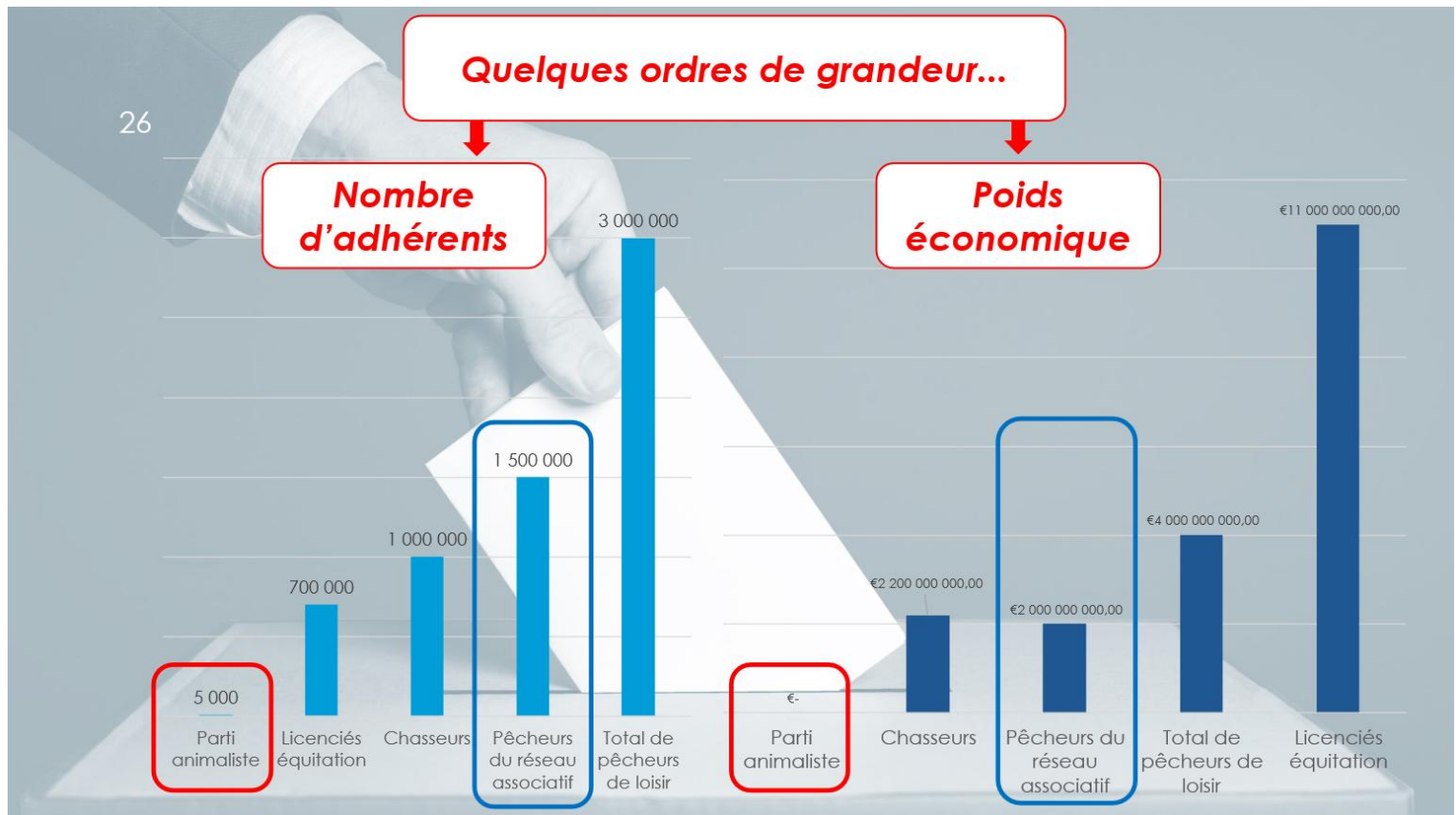


Léa FRATACCI
Technicienne



LA Pêche
ASSOCIATIVE

Produit	Saison 2024	Saison 2025	Evolution sur l'année	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte Personne majeure	7 022	6 932	-90	-1.28%
Carte interfédérale Personne majeure EHGO 2025	5 867	5 805	-62	-1.06%
Carte Personne majeure – Offre d'automne	278	307	+29	+10.43%
Sous-Total des cartes Personne Majeure	13 167	13 044	-123	-0.93%
Carte Découverte Femme	752	751	-1	-0.13%
Carte Personne mineure	2 371	2 413	+42	+1.77%
Carte Découverte -12 ans	3 094	3 344	+250	+8.08%
Carte Hebdomadaire	1 031	1 208	+177	+17.17%
Carte Journalière	9 084	8 879	-205	-2.26%
Carte Membre PAEF Majeure	59	54	-5	-8.47%
Carte Membre PAEF Mineure	1	1	0	0.00%
Total Cartes de Pêche	29 559	29 694	+135	+0.46%
Option Entente Halieutique du Grand Ouest	54	49	-5	-9.26%
Autres options	352	348	-4	-1.14%
Total cartes de pêche + options	29 965	30 091	+126	+0.42%



Indicateurs clés

L'impact économique de la pêche associative de loisir en France dépasse **2 MILLIARDS D'EUROS**

IMPACT INDIRECT

340 M€
ensemble des fournisseurs d'activité

IMPACT CATALYTIQUE

390 M€
activité économique liée aux dépenses entourant la pratique de la pêche sans faire partie de sa filière directe ou indirecte

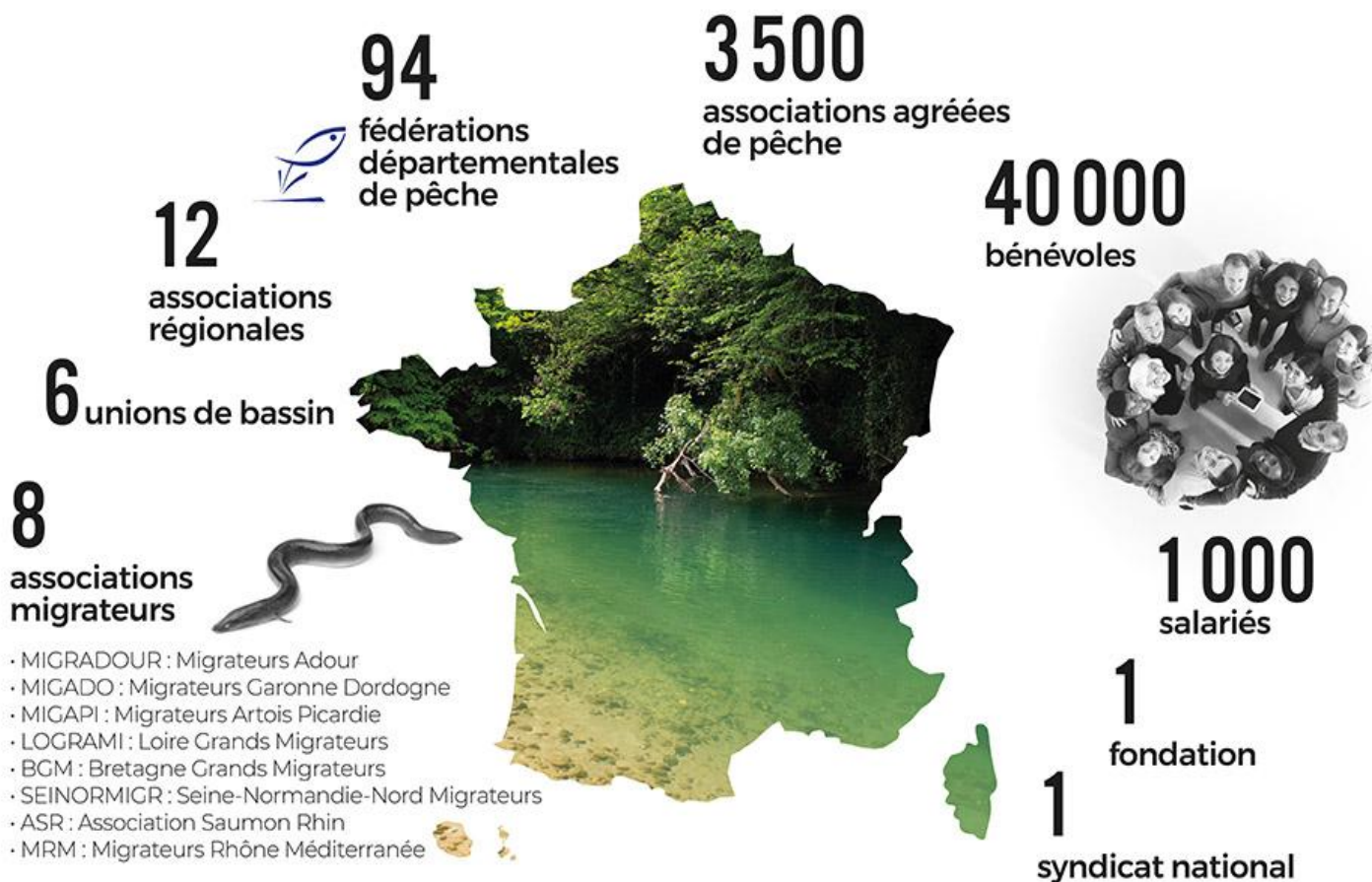
IMPACT INDUIT

510 M€
impact lié aux salaires versés aux employés des activités directes et indirectes

IMPACT DIRECT

790 M€
matériel de pêche, nautisme, adhésions, aquaculture, pisciculture...

Source : étude BIPE, 2014



503
Ateliers Pêche Nature

72
départements dotés de véhicules d'animation

40
Maisons Pêche Nature

539
Parcours labellisés ou en cours de labellisation

512
Hébergements ayant reçu la qualification Pêche

23
Stations pêche

3994
Gardes-pêche



LE PÔLE TECHNIQUE

❖ L'année 2025 en chiffres

Bilan quantitatif des pêches électriques :

- 61 pêches d'inventaires en rivière pour le Réseau de suivi départemental et autres objectifs : 62 200 poissons pour 711 kg
- 13 pêches de sondage à la recherche de brocheton : observés sur 5 sites
- 7 pêches de sondage génétique truite Basse Rivière d'Ain
- 7 pêches de sauvetages avant-travaux
- 10 pêches de sauvetage sécheresse (au moins 18 500 poissons)
- 3 pêches de sondage prestation

Total de 106 sites pêchés sur 50j



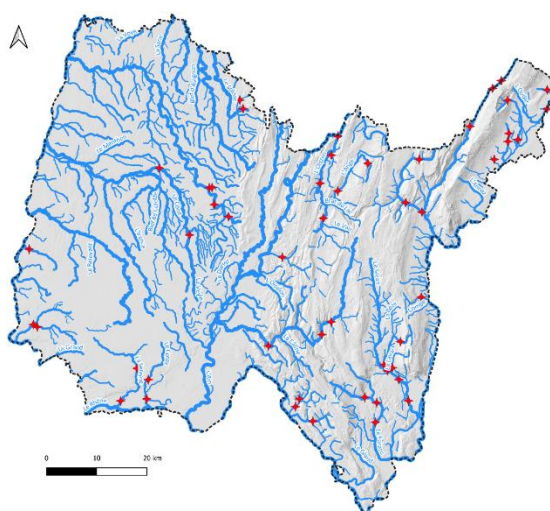
Merci aux partenaires techniques pour le soutien apporté en particulier pour les pêches électriques du Réseau de suivi départemental.

Merci à tous les bénévoles pour leur aide indispensable en continu tout au long de l'année !

❖ Observatoire piscicole et thermique

Depuis 2023, la FDAAPPMA 01 a instauré un **Observatoire Piscicole et Thermique** à l'échelle du département, qui comptait **62 stations pour l'année 2025**. Les inventaires piscicoles sont réalisés par **pêche électrique « complète » effectuée en prospection « à pied » avec plusieurs passages successifs**. Cette méthode scientifique permet une capture exhaustive et non-létale des poissons, qui sont ensuite relâchés à l'issue de chaque opération.

Il reste à changer la Cartographie !



Les stations sont principalement localisées sur des sites **ENS** (*Espace Naturel Sensible*) et/ou reconnus par le **label « rivière sauvage »**, sur des stations **DCE** (*Directive Cadre sur l'Eau*) compatibles comprenant des stations « témoins » et « opérationnelles ».

Une seule station (*Séran au pont d'Aignoz*) n'a pas pu être inventoriée en 2025, en raison de conditions hydrologiques et météorologiques exceptionnelles.

Ces inventaires sont renouvelés annuellement, afin de constituer une base de données robuste dans l'objectif de répondre avec précision **aux objectifs** mentionnés ci-dessous :

- Évaluer l'état des peuplements piscicoles au regard d'une multiplicité de descripteurs (*Qualitatifs et Quantitatifs*).
- Mettre en évidence des facteurs naturels et/ou anthropiques influençant les dynamiques populationnelles.
- Valoriser et partager les données collectées auprès du monde associatif de la Pêche, des partenaires techniques et des financeurs via le « WEB-PDPG ».
- Outil d'aide à la décision et d'appui technique (*pour les Responsables et Élus des Territoires – AAPPMA*) en réunion de concertation (*COPIL/COTECH*), pour la construction des politiques de l'eau (*SDAGE/SAGE*) et autres enjeux territoriaux.
- Apporter un accompagnement technique aux GEMAPIENS pour le suivi des peuplements piscicoles, avant et post travaux.

Les inventaires réalisés ont permis de déterminer l'état des peuplements piscicole des cours d'eau à l'échelle départementale. Globalement, les inventaires menés sur la partie « EST » du département révèlent des peuplements en « bon état » notamment sur la haute Albarine, la Valserine, la Divonne, etc. mais certains secteurs sont à l'inverse dégradé comme l'Oignin aval, l'Anconnans aval, le Sérans, le Furans, etc.

En revanche la situation dans la partie « ouest » du département semble plus mitigée. Les peuplements piscicoles sont globalement classés moyens ou perturbés mais des stations révèlent tout de même des peuplements conformes et stables, comme la Calonne, le Solnan à Verjon et la Veyle à Polliat.

Observation étonnante : des abondances record de carassins sont observés sur plusieurs bassins versants autour de la Dombes, ce qui atteste que l'influence des étangs peut être généralisée.

Chaque station d'inventaire bénéficie d'une sonde thermique qui enregistre de façon continue la température de l'eau sur toute l'année. Le régime thermique d'un cours d'eau est un des facteurs majeurs qui explique la composition des peuplements piscicoles dans un cours d'eau. La thermie au travers d'un panel de descripteurs piscicoles (*préférendums, seuils de stresse ou de létalité*) et d'indicateurs (*7 et 30 jours consécutifs les plus chauds, etc.*) nous permet d'expliquer la présence (*ou non*), la disparition ou l'apparition d'espèces au regard de l'évolution du régime thermique. Ce suivi sur le long terme nous permettra également de caractériser l'évolution des températures dans un contexte de réchauffement climatique impliquant de plus en plus d'événements extrêmes.



❖ Etat des Lieux et Stratégie « Ecrevisses »

Dans le département de l'Ain, l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), espèce autochtone patrimoniale, a fortement régressé. Elle ne subsiste plus que sur des têtes de bassin versant peu anthropisées et isolées, ce qui fragilise ses populations. Elle subit la dégradation et la fragmentation des habitats ainsi que l'expansion d'écrevisses exotiques envahissantes — telles que l'Écrevisse signal, l'Écrevisse américaine et l'Écrevisse de Louisiane — compétitives et porteuses saines de la peste de l'écrevisse, maladie mortelle pour l'espèce locale.

En 2025, un état des lieux départemental des populations a permis d'actualiser la connaissance et d'identifier **49 populations encore existantes**. Ce diagnostic a conduit la Fédération Départementale de l'Ain pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique à élaborer une **Stratégie Départementale pour la Préservation de l'Écrevisse à Pattes Blanches**, afin de structurer et coordonner une réponse collective à l'échelle du territoire.

Cette stratégie s'articule autour de trois axes :

AXE 1 : Suivre, capitaliser et enrichir la connaissance

Mise en place, avec le soutien du Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A), d'une base de données départementale partagée pour regrouper et fiabiliser les informations passées et futures. Cette Base de Données entre autres permettra pour les années à venir de gagner en visibilité et en robustesse dans la réalisation des suivis.

AXE 2 : Déployer des actions opérationnelles

Préservation et restauration des habitats (*mise en défens, amélioration de la qualité des sites, dispositifs limitant la colonisation par les espèces allochtones*), protection réglementaire (APB) et, lorsque pertinent, réintroduction de populations sur des secteurs favorables.

Axe 3 : Communiquer et Sensibiliser

Information des usagers et du grand public sur la reconnaissance des espèces exotiques envahissantes, les bonnes pratiques et la conduite à tenir en cas de découverte, notamment présenter lors d'événements ou animations.

Cette stratégie vise à renforcer la coopération entre acteurs à l'échelle départementale et à essayer de garantir une conservation la plus durable des populations d'écrevisses à pattes blanches.



❖ **Etude de Faisabilité Diversification des Habitats et des Ecoulements de la Versoix dans sa traversée de l'hippodrome de Divonne-les-Bains**

À la suite d'échanges engagés fin 2024 avec l'AAPPMA de Divonne-les-Bains, qui souhaitait réaliser un projet de travaux sur la Versoix au niveau du marais de la Versoix, dans le secteur de l'hippodrome, la Fédération a réalisé en 2025 un diagnostic préalable aux travaux. Ce diagnostic comprenait des pêches électriques et l'application du protocole « Indice d'Altération Morpho-dynamique » (IAM).

Les résultats ont montré que le secteur présente un peuplement piscicole peu abondant, lié à une homogénéité marquée des composantes hydrauliques et des habitats, comme les substrats, les vitesses d'écoulement, les profondeurs et les supports (*blocs, amas de bois, sous berges, chevelus racinaires, etc.*).

Un linéaire d'intervention d'environ 300 mètres a été défini à la frontière franco-suisse, entre la commune de Divonne-les-Bains et le canton de Vaud. Les aménagements prévus consistent en la mise en place de structures bois « low-tech » (*assemblages de troncs et de souches*) destinées à recréer et renforcer les processus naturels de dépôt et de remobilisation des sédiments. Ces dispositifs permettront d'augmenter la diversité des substrats et des habitats, de créer des zones aux vitesses d'écoulement plus variées et des profondeurs diversifiées, améliorant ainsi les fonctionnalités hydrauliques, morphologiques et écologiques de la Versoix sur ce secteur.

Les travaux sont prévus pour 2026, durant ou après la période estivale. Des indicateurs de suivi seront mis en place après leur réalisation, afin d'évaluer leur efficacité.



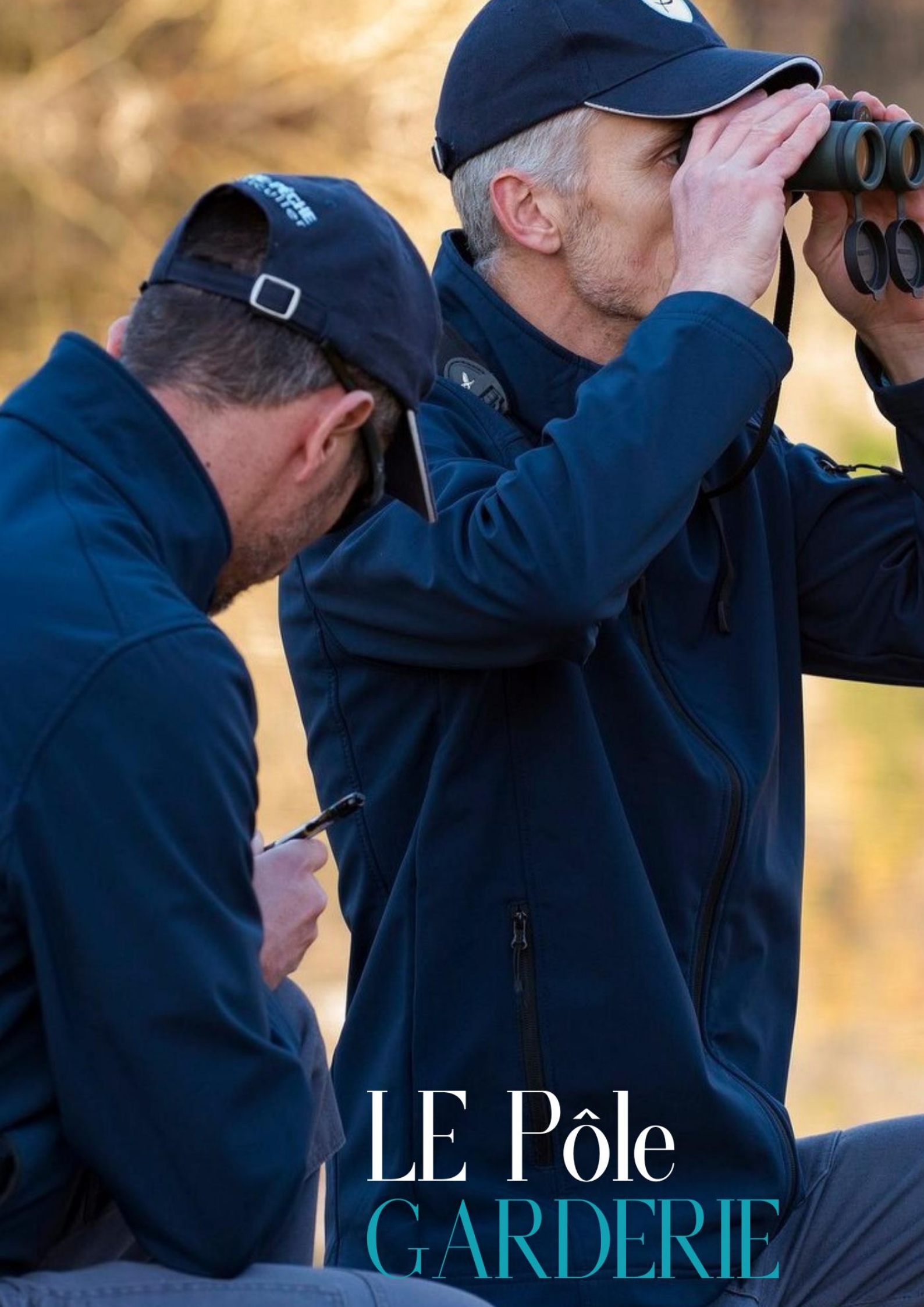
❖ Suivi annuel frayères brochets :

Les résultats de 2024 portent sur la pêche de **13 sites seulement en raison d'assèchement précoce.**

Des brochetons sont capturés dans 5 sites seulement : sur une des plus belles frayères connues du Val de Saône + 4 zones humides aménagées par le Syndicat de la Veyle. Des tout petits brochetons ont été vu à Marboz et non capturés en pêche électrique, ce qui complète le diagnostic.

Une fois de plus, comme souvent lorsque l'hydrologie est défavorable, la possibilité de gérer les niveaux d'eau grâce aux ouvrages hydrauliques et/ou l'introduction de géniteurs explique la réussite de la reproduction sur ces sites.





LE PÔLE
GARDERIE

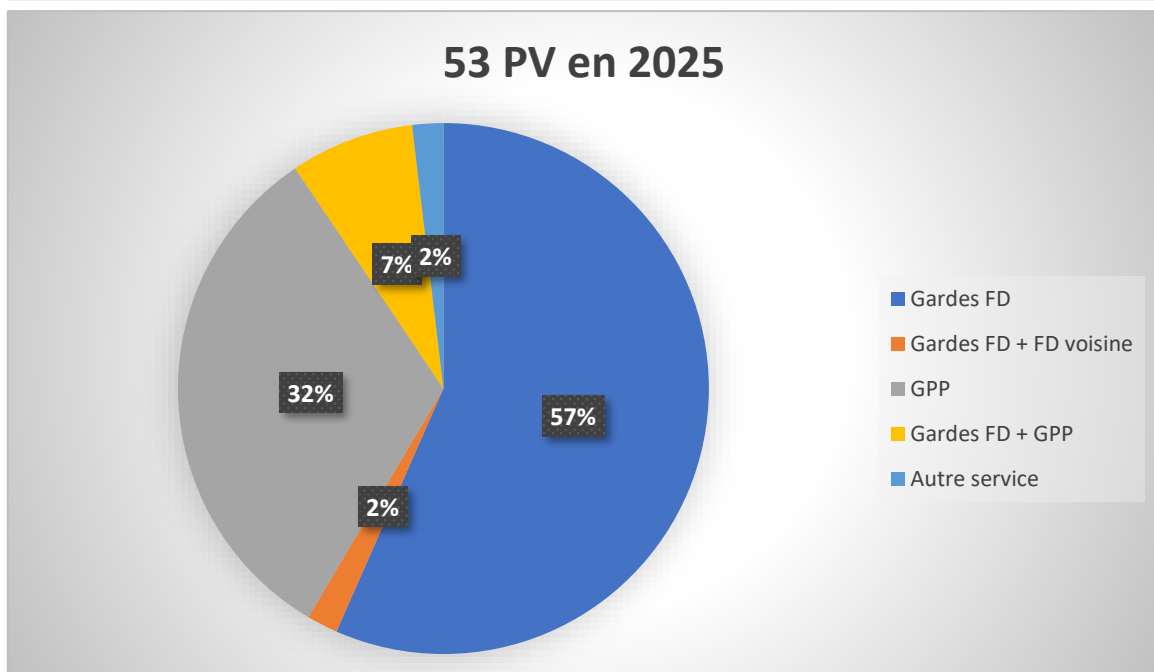
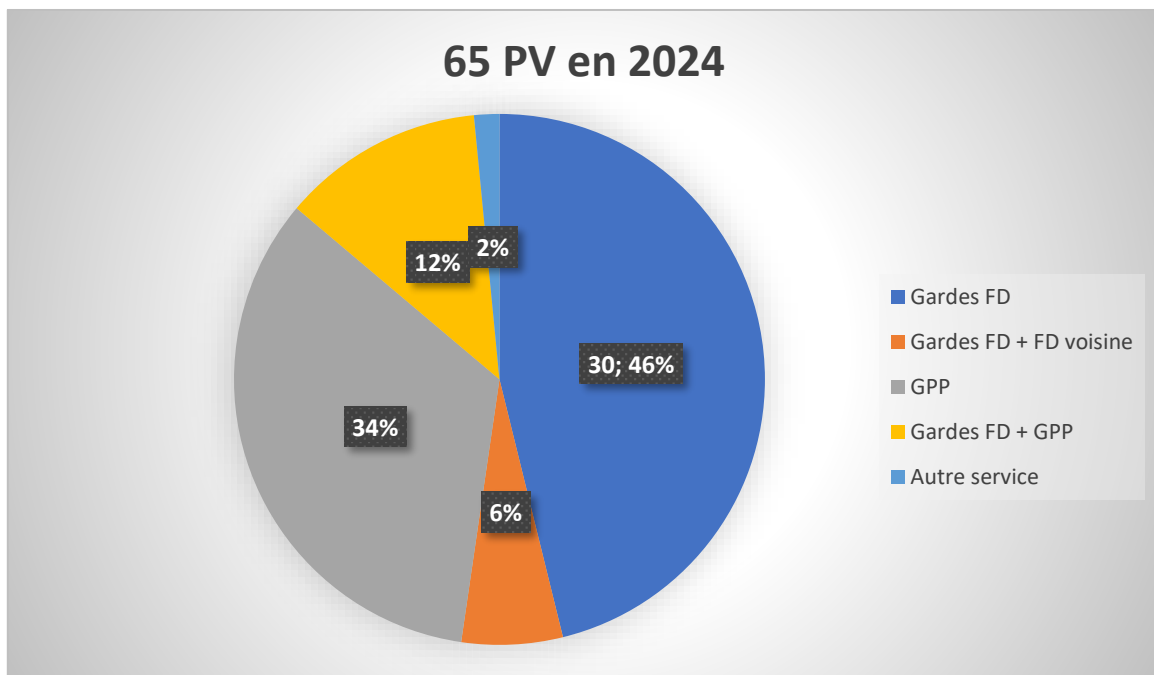
Activités de surveillance 2025

205 journées de surveillance dont

- 13,5 jours de surveillances nocturnes.
- 11,5 journées avec des GPP.
- 3,5 journées avec agents FDAAPPMA 71 et 69.
- 4 journées avec Brigade Fluviale et gendarmerie de Belley.
- 4 jours de surveillances nocturnes avec GPP.

3090 contrôles de pêcheurs (source Vigipêche) dont

- 1402 par les agents de la Fédération.
- 2540 par les 45 gardes équipés de l'application. (Vigipêche).



Répartition des infractions :

Intitulé des infractions	2024	2025
Pêche sans carte	19	27
Défaut de taxe	19	27
Pêche sur autrui	19	27
Non-présentation de la carte de pêche		1
Non-présentation d'un document justifiant du paiement de la CPAM		1
Pêche durant heures d'interdiction	35	19
Pêche de nuit dans une réserve de pêche	1	1
Pêche dans une réserve de pêche	3	2
Non-respect de la pêche dite « banale » sur le DPF	2	
Non-respect des prescriptions édictées par un arrêté Préfectoral.	3	3
Pêche en temps prohibé	1	3
Pêche aux leurres ou vifs durant la fermeture du brochet	4	3
Carpe conservée captive durant une pêche nocturne		1
Pêche sans surveillance à proximité de ses lignes		1
Pêche en temps prohibé		2
Non-respect du nombre de captures		2
Pêche à l'asticot en première catégorie		1
Pêche à partir d'un point prohibé sur le DPF		1
TOTAL	106	122



Gestion administrative des procédures :

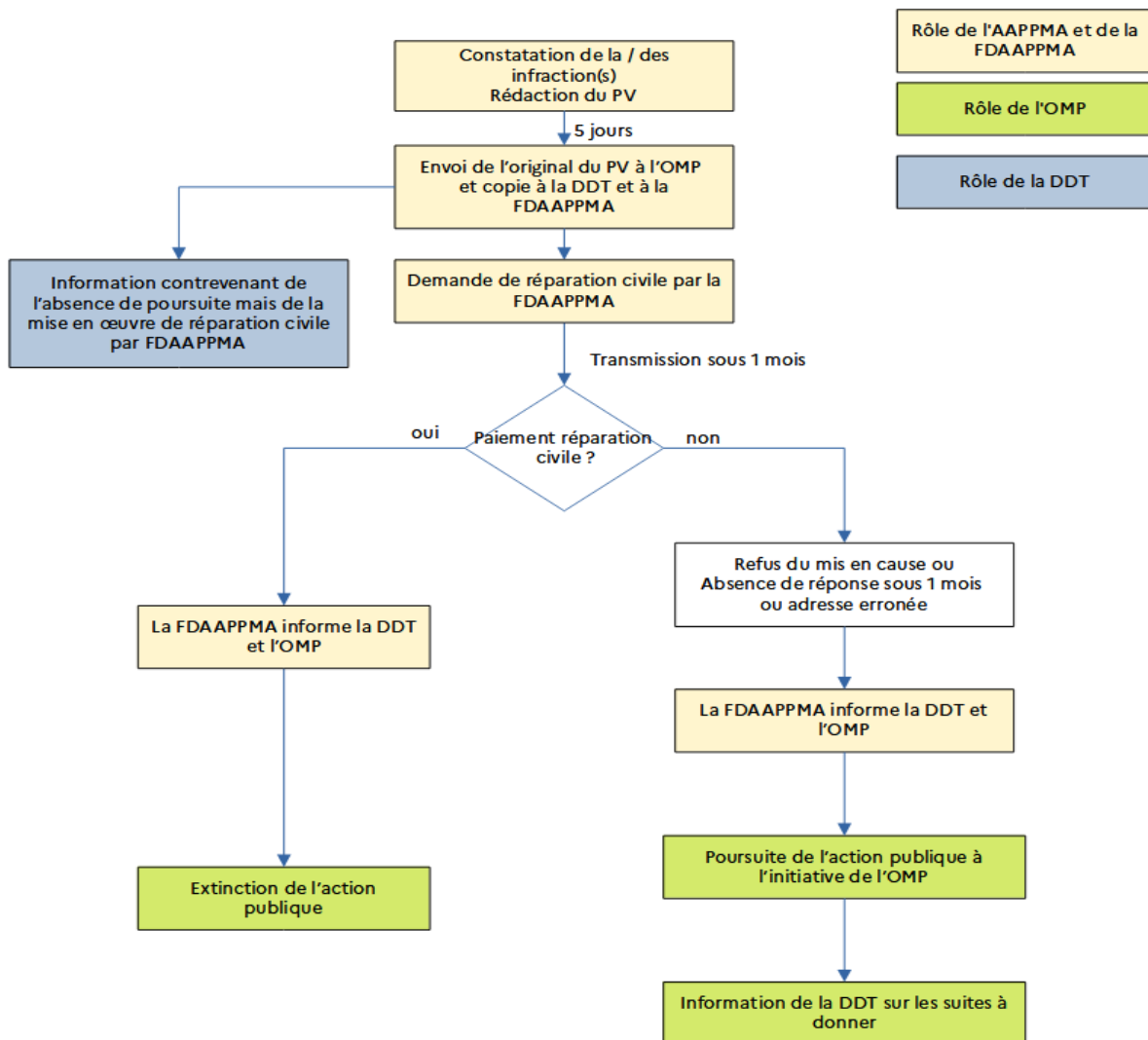
44 journées de gestion administrative dont:

25 jours pour la rédaction et la correction des PV (GPP).

16 jours pour le suivi des demandes de réparation civiles amiables.

3 jours pour le calcul des dommages suite à des pollutions des milieux aquatiques.

Rappel sur la mise en œuvre du protocole de gestion des infractions pénale en matière de pêche.



53 procédures en 2025.

33 dossiers réglés par la voie de la transaction amiable.

18 transmis au service de l'OMP pour suite à donner.

1 dossier en cours de traitement.

1 dossier en attente de date d'audience.

Bilan et résultat.

8650 euros de réparations civiles amiables réglées.

4059 euros de reversés aux Associations gestionnaires du droit de pêche du lieu de l'infraction.

Absence de retour du service de l'OMP sur les dossiers transmis.



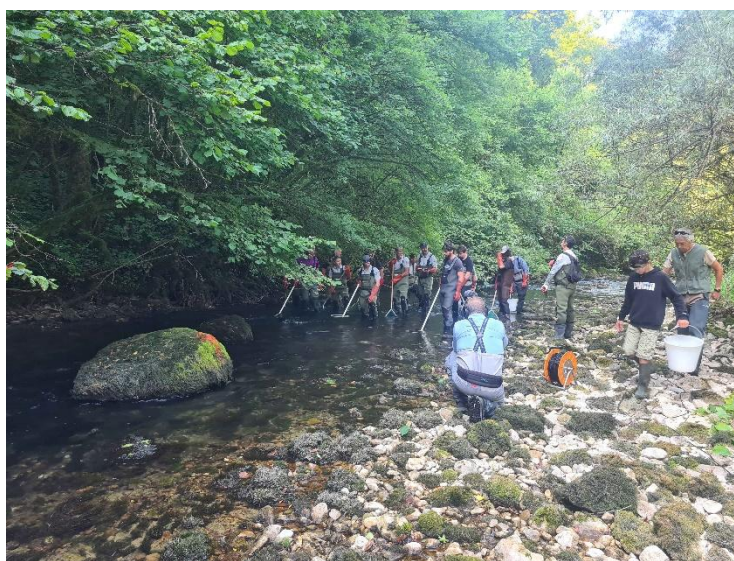
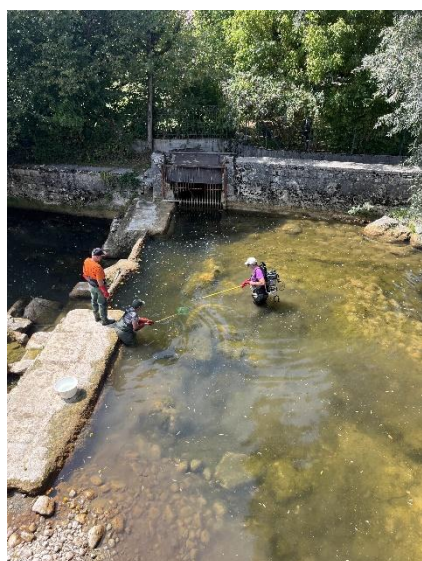
Pêches électriques

81 journées de pêches électriques.

7,5 journées pêche électrique pour cause de sécheresse. L'albarine le laval, le Séran etc ...

62,5 journées de pêche électrique d'inventaires ou de sondages. Réseau suivi, Adn parental, frayères brochets etc...

11 journées de pêche électrique pour cause de travaux en rivière.



Suivi et encadrements des GPP

Formation obligatoire module 1 et 3 à destination des futurs GPP.

Entretiens individuels préalables avec les futurs candidats.

11 candidats en 2025 envoyés par 7 AAPPMA .

Collaboration des agents de l'OFB lors du module 1.



Convention de partenariat avec le groupement de gendarmerie de l'Ain

Le 28 juillet, le lieutenant-colonel Philippe RAVOYARD, commandant en second du Groupement de gendarmerie départementale de l'Ain, et le vice-président de la FDAAPPMA, Monsieur André THOMAS, ont signé une convention de partenariat.

Ce document a pour objet :

La mise à disposition, pour les militaires qui le souhaitent, de l'application **VIGIPÊCHE**.

L'organisation de missions interservices **GGD01 / FDAAPPMA**.

La sécurisation des contrôles réalisés par les **GPP**.

La mise en place de **formations croisées**.

La conduite d'**opérations de communication** et de **sensibilisation à destination du public**

Dans le cadre de cette convention, la première surveillance interservices s'est déroulée mi-décembre 2025 sur le Rhône avec la participation des militaires de la Cob de Belley.



Autres activités

Contrôles des introductions de poisson en milieux naturels.

Participation aux assemblées d'AAPPMA.

Gestion administrative : Renouvellement des agréments (dépts 01-74- 73-38-69-71-39), avis agréments gardes, rédaction pv alevinage et saisi dans le web PDPG, gestion mails, des avis et demandes diverses, informations réglementaires à destination des AAPPMA et des pêcheurs.

Gestion des matériels et équipements PE et bateau (vente) etc ...





LE Pôle
ANIMATION

Missions et objectifs de la Fédération

La FDAAPPMA01 est une association régie par la loi 1901, investie de missions d'intérêt général à l'échelle départementale. Conformément à ses statuts, elle a pour vocation :

- La protection, la gestion et la surveillance des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole départemental ;
- Le développement et la promotion du loisir pêche, dans le respect des orientations nationales et des principes de durabilité.

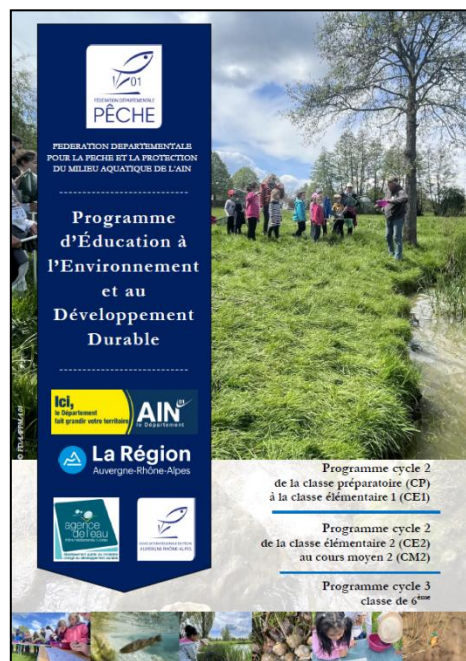
La Fédération inscrit pleinement son action dans une logique de préservation des écosystèmes aquatiques et de transmission des connaissances. La sensibilisation des jeunes générations à l'environnement et au développement durable constitue un axe prioritaire et structurant de la politique menée par la FDAAPPMA 01.

Composition de l'équipe

En 2025, le pôle animation s'appuie sur une équipe composée de deux salariés titulaires du BPJEPS Pêche de Loisir et d'un alternant engagé dans la préparation de ce même diplôme professionnel.

L'équipe dispose de compétences pédagogiques solides et complémentaires, ainsi que de connaissances scientifiques approfondies portant sur :

- Les invertébrés aquatiques et leur rôle bioindicateur ;
- Les espèces piscicoles (anatomie, morphologie, reproduction, écologie) ;
- La flore aquatique ;
- Les écosystèmes associés aux lacs, rivières, fleuves et zones humides du département de l'Ain, incluant la ripisylve.



Animations scolaires : (EEDD)

Un programme éducatif diversifié et adapté

Le programme d'animations EEDD, conçu en adéquation avec les attentes de l'Éducation nationale, s'adresse principalement aux élèves des cycles 2 et 3.

En 2025, 130 animations scolaires ont été réalisées sur l'ensemble du territoire départemental, dont 89 financées par le CD01, 20 par la CNR, permettant de sensibiliser environ 3 500 jeunes aux enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques.

Les interventions ont porté sur plusieurs thématiques majeures :

- Les invertébrés aquatiques : découverte des macro-invertébrés par des prélèvements en rivière, utilisation de clés de détermination simplifiées et compréhension de leur rôle dans l'évaluation de la qualité de l'eau.
- La faune piscicole locale : identification des espèces du département, étude de leur cycle biologique et compréhension de leur place dans les réseaux trophiques.
- La biodiversité des milieux aquatiques : approche globale des écosystèmes, des habitats et des interactions entre espèces.
- La ripisylve et ses fonctions écologiques : rôle dans la stabilisation des berges, la régulation thermique et la préservation de la biodiversité.
- Sorties et balades naturalistes : immersion sur le terrain favorisant l'observation directe et la compréhension concrète des milieux.



Une pédagogie active et immersive

Les animations privilégient une approche participative, fondée sur l'observation, la manipulation et l'expérimentation. Les élèves utilisent du matériel adapté (épuisettes, loupes binoculaires, supports pédagogiques spécifiques) et deviennent acteurs de leur apprentissage.

Cette démarche favorise l'appropriation des notions abordées et renforce le lien entre enseignements théoriques et expériences de terrain. Les retours des équipes pédagogiques soulignent régulièrement la qualité, la dimension ludique et la pertinence éducative des interventions proposées.



2.3. Les partenariats et collaborations

En 2025, la Fédération a poursuivi son travail avec plusieurs partenaires : Rivières Sauvages, Maison de l'Eau et de la Nature, Syndicat de la rivière d'Ain Aval et ses Affluents, Syndicat du Haut Rhône et le Syndicat de bassin versant de la Reyssouze, la CNR..

Dans ce cadre, nous avons notamment participé à l'événement « Classes Eau 2025 » organisé par le Syndicat de la Reyssouze.

Des actions ont également été menées avec la Fédération des chasseurs de l'Ain lors de l'opération « J'aime la nature propre », afin de sensibiliser à la protection des milieux naturels.

L'école de pêche : initiation et découverte du loisir pêche

Les objectifs de l'école de pêche

En complément des actions EEDD, l'école de pêche constitue un levier essentiel pour transmettre les valeurs du loisir pêche.

En 2025, 50 séances d'initiation ont été organisées, accueillant un public varié composé de jeunes, de familles et de nouveaux pratiquants. Ces temps d'animation visent à faire découvrir la pêche tout en intégrant une dimension de sensibilisation à la protection des milieux aquatiques.



Les thématiques abordées

Les séances ont permis d'aborder :

- Les principales techniques de pêche (pêche au coup, pêche à la mouche, etc.) ;
- L'identification des espèces piscicoles locales ;
- La réglementation en vigueur et les bonnes pratiques ;
- Les notions de respect du poisson et de préservation des habitats.

À travers ces actions, la Fédération affirme sa volonté de concilier développement du loisir pêche et responsabilité environnementale, en formant des pratiquants conscients des enjeux liés aux milieux aquatiques.

Événements et stands : sensibilisation du grand public

Journée des poissons des Dombes

En 2025, la Fédération a de nouveau été présente lors de la Journée des poissons des Dombes, un rendez-vous important pour le grand public. Le stand animation a proposé des ateliers de découverte des milieux aquatiques, des observations d'insectes sous loupes binoculaires et des échanges autour du loisir pêche.

Nouveauté cette année : l'organisation d'un concours de pêche pour les jeunes, qui a rencontré un vrai succès avec 20 participants. Cette animation a permis de valoriser la pratique auprès des plus jeunes dans un cadre convivial.



Festival nature d'Hauteville-Lompnes

La Fédération a également participé au Festival Nature d'Hauteville-Lompnes, permettant à plusieurs centaines de visiteurs de découvrir la richesse des milieux aquatiques du département et les actions menées pour leur préservation.



Fête de l'Eau à Oyonnax

Présente à la Fête de l'Eau à Oyonnax, la Fédération a proposé des animations autour de la biodiversité aquatique et de la pêche. Cette manifestation a permis de toucher un public familial et de renforcer la sensibilisation aux enjeux liés aux rivières et aux plans d'eau du territoire ainsi que la découverte de la pratique de la pêche.



Forum Carpe à Montluçon

Enfin, la Fédération a participé au Forum Carpe de Montluçon, un événement spécialisé qui a permis de promouvoir le département de l'Ain comme destination pêche, en mettant en avant la qualité de ses parcours et la diversité de ses milieux.

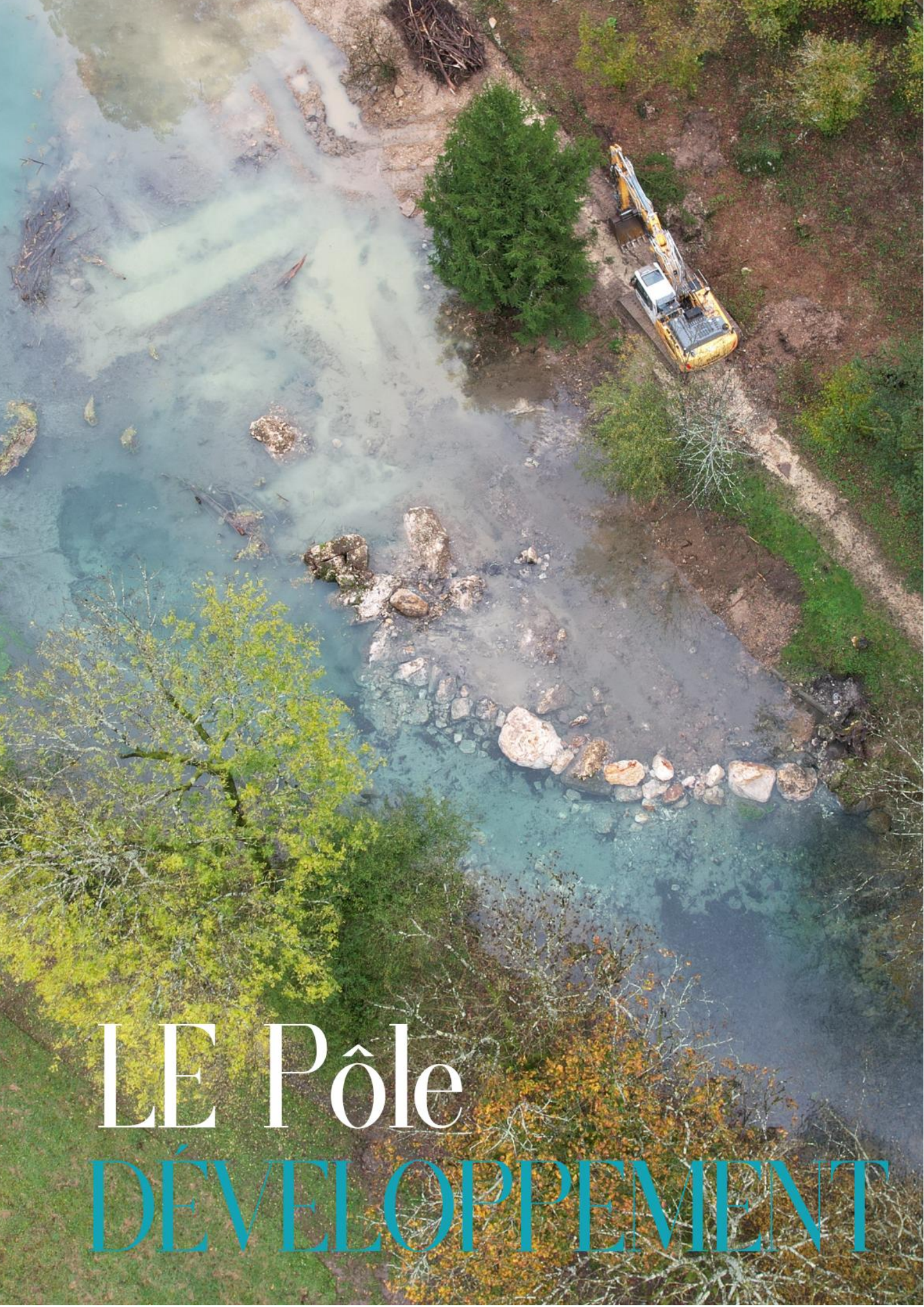


Perspectives pour 2026

Dans la continuité des actions menées en 2025, le pôle animation poursuivra le développement de ses interventions auprès des scolaires et du grand public. L'objectif est de consolider les partenariats existants, de renforcer la visibilité de la Fédération lors d'événements majeurs et de continuer à promouvoir une pêche respectueuse.

Conclusion

Avec **130 animations scolaires**, dont **89 financées par le CD01**, et **60 séances d'école de pêche**, le pôle animation a sensibilisé **près de 3 500 jeunes** ce qui marque 2025 comme une année riche en activités et en apprentissages. En sensibilisant les jeunes générations à la préservation des milieux aquatiques et en promouvant un loisir pêche durable, la Fédération joue un rôle clé dans la transition écologique et la valorisation des écosystèmes aquatiques.



LE PÔLE
DÉVELOPPEMENT

La Fédération de pêche a lancé une initiative visant à rendre la pratique de la pêche plus accessible et agréable pour tous, en se concentrant sur trois sites choisis pour l'année 2025. Le plan d'eau de la Raza à Meillonas, le plan d'eau des eaux noires à Tenay, le lac de Barterand à Pollieu / Saint-Champs et plan d'eau des bénonnières à Jasseron, ont été sélectionnés pour leur potentiel à offrir des expériences de pêche enrichissantes et leur accessibilité.

L'objectif principal est de faciliter l'accès aux berges pour les pêcheurs passionnés tout en rendant ces lieux accueillants pour tous, y compris les personnes à mobilité réduite. Pour ce faire, plusieurs mesures ont été mises en œuvre afin d'assurer une accessibilité optimale.

Des aménagements spécifiques ont été réalisés pour permettre aux personnes à mobilité réduite de profiter pleinement de ces sites. Des rampes d'accès ont été construites, des sentiers praticables ont été aménagés, et des pontons ont été installés pour faciliter l'accès aux postes de pêche, garantissant ainsi que chacun puisse participer à cette activité de plein air en toute sécurité et confort.

En parallèle, une restructuration des parkings a été entreprise pour garantir un accès facile et sécurisé aux sites de pêche. Des espaces de stationnement ont été prévus à proximité des points d'accès, facilitant ainsi le transport du matériel de pêche et assurant une meilleure gestion du flux de véhicules.

Cette année 2025 nous a permis de terminer de nombreux chantiers et d'en démarrer d'autres comme celui de Jasseron.



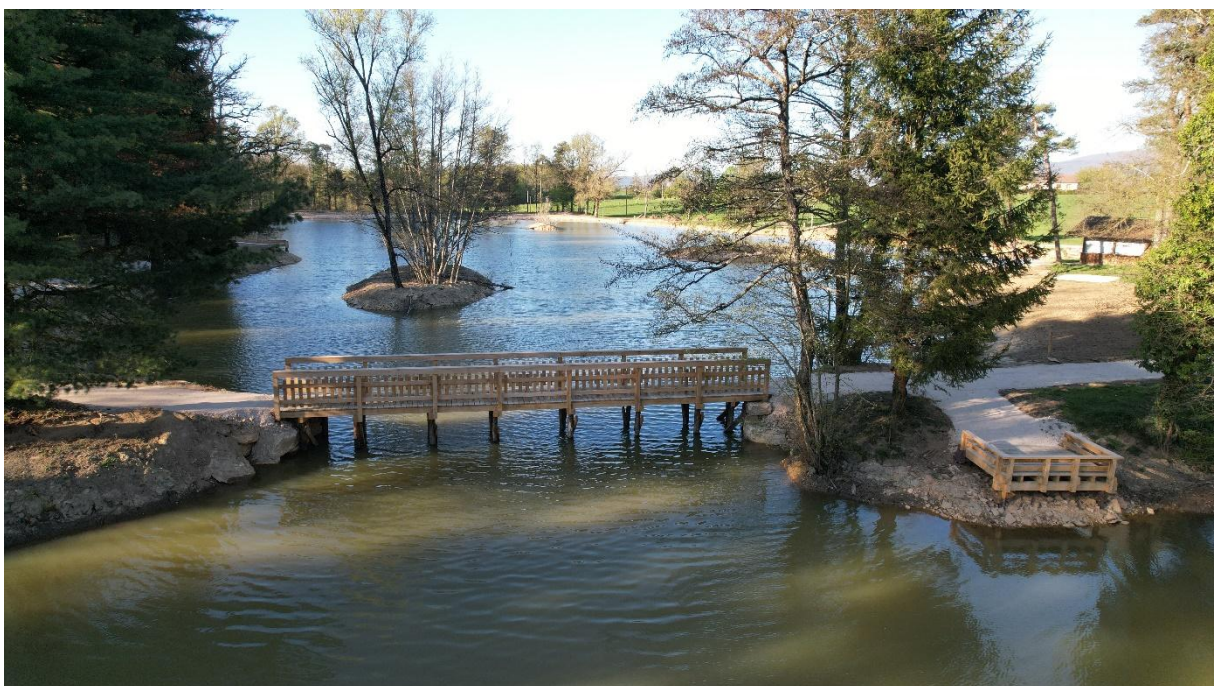
Plan d'eau des Eaux Noires à Tenay

- Réfection des stationnements et accès
- Construction d'un ponton PMR à poste partagé
- Rétrécissement des berges
- Création d'un lit mineur
- Création d'une zone à intérêt pédagogique
- Création d'un sentier pédagogique autour du site
- Aménagement des berges et de frayères à truite.



Plan d'eau de la Raza à Meillonas

- Réfection des stationnements et accès
- Création de 5 plateformes pêche
- Création d'un chemin pédagogique
- Réhabilitation des postes PMR
- Réalisation d'un pont en bois
- Enrochement des berges
- Création de 4 îles sécurisées
- Remise aux normes du système de vidange



Lac de Barterand

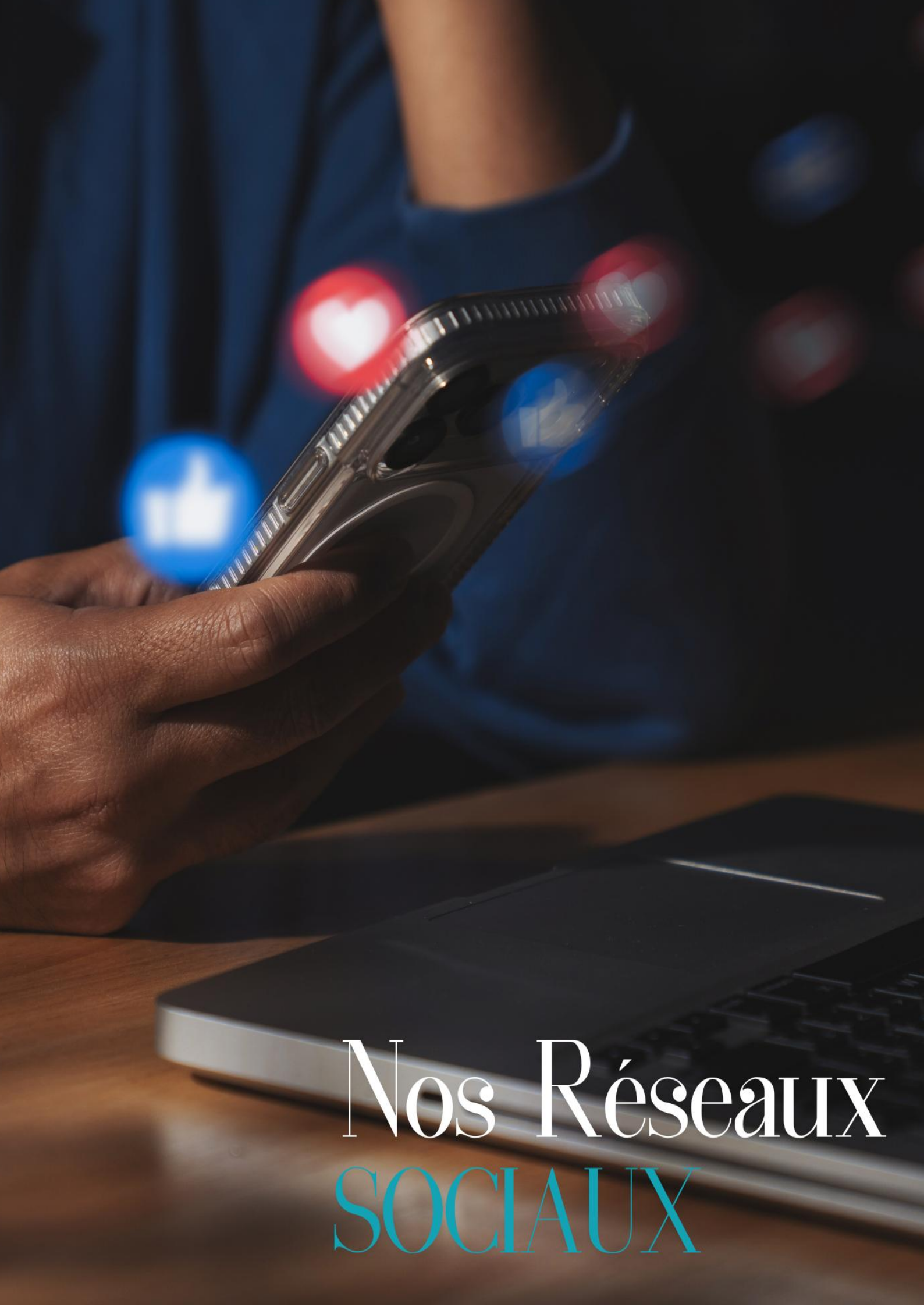
- Réfection des stationnements et accès
- Création d'une plateforme PMR
- Création d'un chemin PMR
- Création d'un parking PMR



Plan d'eau des Bénonnières à Jasseron

- Réfection des stationnements et accès
- Création d'un chemin pédagogique
- Remise aux normes du système de vidange
- Création de deux plateformes PMR espace partagé





Nos Réseaux SOCIAUX



Nos liens vidéos

Sécurité sous les lignes électriques

<https://www.youtube.com/watch?v=gzJ1fjUKUU0>

Aménagements halieutiques au lac de Barterand

<https://www.youtube.com/watch?v=8coPdWklulQ>

Suivi des frayères à brochets

<https://www.youtube.com/watch?v=7slpyLEeKqA&t=28s>

Etude ADN parental salmonidés

<https://www.youtube.com/watch?v=bOpQ2ZjrJp8&t=24s>

Pêche électrique d'inventaire rivière Oignin

<https://www.youtube.com/watch?v=9JFbfjNptA&t=7s>

Junior Fishing Tour Leurre : La grande finale

<https://www.youtube.com/watch?v=4YpqXEogZUw&t=17s>

Procès-verbal Assemblée Générale 2026

Approbation du procès-verbal de l'AG 2025

Le Procès-verbal d'Assemblée Générale du 18 avril 2026 a été transmis par mail avec la convocation. Le PV est approuvé à l'unanimité.

Approbation des comptes 2025

Les comptes 2025 sont validés à l'unanimité.

Approbation des budgets prévisionnels 2026

Les budgets prévisionnels 2026 sont approuvés à l'unanimité.

Nomination des vérificateurs aux Comptes 2026

Jean-Jacques BILLET et Lucien BARITEL sont élus.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES

À la demande du Président de la Fédération de Pêche de l'Ain, Monsieur Nikola MANDIC, Claude DUTRIEZ et Jean-Jacques BILLET se sont rendu le 17 mars 2026, au siège de la fédération de pêche pour procéder à la vérification des comptes de l'exercice 2025 en présence de : Mme GRENIER Lorella Responsable Administrative et Financière.

Cette année, nous constatons un bénéfice de 28 903 € résultat bien supérieur à l'année 2024. Nous rappelons également que ce résultat est le fruit du travail de seulement 9 salariés en activité, car la fédération a dû faire face à l'absence d'un salarié pour arrêt maladie depuis 2024.

Nous souhaitons attirer votre attention sur la trésorerie de la fédération (440 250€). Nous constatons que cette trésorerie affichée dans le bilan 2025 en disponibilités est en réalité fictive et composée de garantie du prêt du siège, RMA stocké, réciprocité etc... La fédération doit faire les avances de travaux pour toucher les subventions. Il nous paraissait important de vous préciser ce point.

Nous tenons également à souligner et mettre en valeur l'augmentation des prestations d'animations, (21955 € contre 9790€ en 2024). Ces prestations d'animations sont importantes pour l'avenir, car elles sensibilisent les jeunes à notre réseau associatif et permettront peut-être un accroissement de bénévoles à venir, enfin, nous l'espérons. Ceci étant dit, nous donnons notre quitus sur les comptes 2025 qui nous ont été présentés.

Commissaire aux comptes, Monsieur Pascal TONNARD, Aindex.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'Audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de l'exercice.

